

République Française
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Haguenau-Wissembourg

**Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire
de la communauté de communes Sauer Pechelbronn**

séance du 23/09/2019

Date de la convocation:
16/09/2019
Date d'affichage:
17/09/2019

L' an 2019 et le 23 Septembre à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, délégué(e) titulaire.

Nombres de membres:
Afférents au conseil
communautaire : 35
En exercice : 35
Votants : 23

Elus présents : M. HAAS Jean-Marie

Titulaires : Mmes : DUDT Lysianne, GARDON Karine, LEDIG Evelyne, ROTH Marie-Louise, MM : BALL Jean-Claude, FUCHS Alain, ISEL Roger, JULLY Jean-Marie, KLIPFEL Jean-Louis, KREISS Alfred, MULLER Jean, NICASTRO Gérard, PFEIFFER Dominique, RICHERT Robert, SCHLOSSER Charles, SCHNEPP Franck, SITTER Pierrot, SUSS Charles, THALMANN Alfred, WEISS Damien, WERNERT Stéphane
Suppléant – délégation vote: Mme SCHELLENBERGER Michèle
Suppléants - sans délégation vote :MM LETZELTER Alain, OTT Olivier

Elus excusés - procuration : Mmes WEISS Marie-Line à M. JULLY Jean-Marie, DUTEY Sylvie à M. WEISS Damien, MM : PETER Guillaume à Mme DUDT Lysianne, SIGRIST Benoît à M. FUCHS Alain, WEISBECKER Jean à M. ISEL Roger
Elus excusés: MM : ATZENHOFFER Alphonse, KAISER Francis, SCHNEIDER Dominique, SCHNEIDER Francis
Suppléants excusés : Mme ZUGMEYER Danielle.

Elus absents : titulaires : Mmes : CABIROL DE SAINT GEORGES Mireille, DESCHLER Annie, HASENFRATZ Rachel, M. SCHERTZ Christophe
Suppléants : Mmes KOCHER Bernadette, STURM Céline, MM RAUSCHER Bernard, OSTER Rémy, WEGMANN Alain, FISCHER Alain, FUCHS Thierry, WEHRUNG Freddy, ROMIAN Serge, NIEDERER Gérard, HOCH Georges

Secrétaire de séance :
M. KREISS Alfred.

Réf : 051.2019
Vote : A l'unanimité
Pour : 26
Contre : 0
Abstentions : 1
Mention exécutoire : Oui

**051.2019 : Destination TEPOS 2037 : Partenariat avec le lycée LEGTA
d'Obernai pour une mission de contribution à la mise en place du CTE
- Volet agriculture (Contrat de Transition Ecologique)**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2017 portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 définissant l'intérêt communautaire,

Vu la délibération n°092.2016 en date du 05.07.2016 : « Adhésion au réseau TEPOS -territoires à énergie positive »,

Vu la délibération n°083.2017 en date du 13.11.2017 : « Engagement et conduite d'une démarche « destination TEPOS »,

Vu la délibération n°023.2019 en date du 13.05.2019 : « Démarche " Destination TEPOS " : engagement de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn en faveur d'un scénario de territoire à énergie positive à l'horizon 2037 »,

Considérant l'appel à candidature de l'Etat, le dossier de candidature déposé par la communauté de communes et la sélection de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn, retenue pour formaliser un contrat de transition écologique avec l'Etat,

Considérant la demande du LEGTA d'Obernai d'accueillir des étudiants de BTS pour contribuer à une action de développement local, et la proposition de la communauté de communes de proposer aux étudiants de contribuer à l'approfondissement du volet agricole dans le cadre du contrat de transition écologique en cours de formalisation avec l'Etat,

Vu le projet de convention de collaboration avec le LEGTA d'Obernai, fixant les conditions du partenariat avec la communauté de communes et notamment le volet financier,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du président M. Jean-Marie HAAS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, une abstention, décide :

- **De valider la convention de collaboration entre le LEGTA et la communauté de communes, définissant les conditions d'accueil et le sujet de travail des étudiants de BTSA ACSE 2 du 14 au 18.10.2019,**
- **De valider la réalisation d'un travail d'enquêtes sur le terrain dans le but de collecter des informations utiles et nécessaires auprès des agriculteurs du territoire, dans le cadre de la mise en place du Contrat de Transition Ecologique, et de remercier d'ores et déjà les agriculteurs contributeurs à la démarche,**

- **De valider le versement d'une contribution de 2 500 € au titre de la prise en charge des frais engagés par l'établissement (ou tout autre organisme venant à sa suite aux mêmes fins), pour couvrir les frais de restauration et d'hébergement et étudiants et accompagnateurs,**
- **D'autoriser le président à procéder à toutes les démarches découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 27/09/2019

Délibération exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le président,
Jean-Marie HAAS

Publication ou notification du : 03/10/2019